

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 28 AVRIL 2025 à 20H
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 22 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 11 (puis 12)

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU (arrivé à 20h16), Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN, Céline ZULBERTI.

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Jean-Christophe URIEN qui a donné pouvoir à Sandrine URIEN

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : Fanny OLLIVRY

Secrétaire de séance : Céline ZULBERTI

Date de publication : 30 avril 2025

Ouverture de séance à 20h06

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 24 février 2025 et 31 mars 2025*
- *Personnel : création d'un poste pour le service enfance/jeunesse*
- *Finances :*
 - *Budget Panneaux Photovoltaïques : décision modificative*
 - *Budget Commune : régularisation écritures comptables*
- *Informations diverses*

Les procès-verbaux des réunions du 24 février 2025 et du 31 mars 2025 ont été adoptés (12 pour).

DEL-202530

**PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
POUR LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE**

M. le Maire expose que la collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique Enfance Jeunesse forte.

Il rappelle que la collectivité a mis en place différents temps d'accueil et d'activités : accueil périscolaire, pause méridienne, TAPs, mais aussi l'organisation d'accueil de loisirs les mercredis après-midi et vacances scolaires.

Aussi, le taux d'encadrement, par du personnel compétent, reste incontournable.

Dans ce cadre, et en application des dispositions de l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, il est proposé de créer 1 poste d'animateur, au grade d'adjoint d'animation (1^{er} échelon), du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Il précise également, qu'afin de rendre plus attractif ce poste pour le recrutement, il serait judicieux de comptabiliser tous les temps d'animation sur les périodes scolaires et non scolaires, notamment avec l'ALSH.

M. le Maire propose donc une durée hebdomadaire de 30/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour) décide :

- ↳ De créer le poste tel que défini ci-dessus ;
- ↳ D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour ce recrutement ;
- ↳ D'autoriser le versement d'heures complémentaires et supplémentaires, si nécessaire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et le seront, également, sur l'exercice 2026.

DEL-202531

FINANCES : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier des crédits à certains articles sur le budget de l'exercice 2025.

D'où les écritures proposées, ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à section investis.	1 296,15 €			
R 002 : Excédent antérieur reporté			1 296,15 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 296,15 €	/	1 296,15 €	/
SECTION INVESTISSEMENT				
D 2131 : Bâtiments	1 296,15 €			
R 021 : Virement section exploitation			1 296,15 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	/	/	1 296,15 €	/
TOTALGENERAL	/	- 2 596,30 €	/	- 2 596,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- ↳ approuve le mouvement de crédits tel que présenté.

Arrivée de Cyrille MARTINEAU à : 20h16

DEL-202532

FINANCES : BUDGET COMMUNE : REGULARISATION ECRITURES COMPTABLES

M. le Maire expose, qu'en fin d'année 2024, la CAF a versé, à la Commune, la somme de 54 993,81 € dans le cadre de sa participation aux travaux de réaménagement d'une maison individuelle en MAM.

Il ajoute que cette recette a été comptabilisée, dans le budget communal 2024, en tant que subvention et non en tant que prêt au vu des éléments communiqués oralement par les services de la CAF. Or, il s'agissait du versement d'un acompte de prêt. L'imputation comptable est donc différente.

Il précise que l'encaissement étant sur l'exercice antérieur, il est nécessaire de rectifier cette écriture comptable en sollicitant au préalable l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour) décide :

- ↳ D'autoriser les écritures comptables suivantes, en section d'investissement :
 - Un mandat à l'article 1328 (autres subventions d'équipements non transférés)
 - Un titre à l'article 16878 (dettes autres organismes)

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire indique que le bailleur social *Meldomys* (anciennement *Maine-et-Loire Habitat*) informe de son souhait de céder sept habitations (deux sises rue de l'Aubance construites en 1995, cinq sises rue du Preunelien construites en 1999 et 2000), cette information au Conseil étant obligatoire car la commune s'est portée caution solidaire de prêts immobiliers lors de la construction. Les occupants souhaitant se porter acquéreurs bénéficieraient d'une priorité et d'une décote de 20%.

Monsieur le Maire informe de l'obligation de souscrire une Couverture Santé Complémentaire pour les agents communaux, au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle qu'une Couverture Prévoyance est en place depuis le 1^{er} janvier 2025, également prescrite par la loi. Angers Loire Métropole propose de constituer un groupement de commandes dans le cadre de la centrale d'achats récemment créée pour les communes-membres. La commune de Soulaines-sur-Aubance fera partie du groupement.

Reprenant un questionnement récurrent de certaines familles sur les rythmes scolaires, les membres du Conseil d'école ont mené de janvier à mars 2025 une réflexion approfondie, avec une information puis une consultation des parents d'élèves. A l'issue du Conseil d'école exceptionnel du 3 avril 2025, une proposition de modification des horaires scolaires avec maintien du rythme à 4 jours et demi par semaine a été transmise à l'Inspection d'Académie qui l'a validée, prenant effet en septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec la commune de Mûrs-Erigné et la Communauté de Communes Layon Aubance (au titre de la commune de Mozé-sur-Louet) fixe la répartition des places de crèche à la *Maison de l'Enfance* (soit 5 pour Soulaines-sur-Aubance) et prévoit qu'en cas de non-utilisation de places, celles-ci sont mises à la disposition des autres communes signataires. La commission d'attribution des places statuera prochainement sur l'attribution d'une place non utilisée par la CCLA, compte tenu des demandes soulainoises et érimûroises en attente.

Monsieur Cyrille MARTINEAU informe de l'avancement de la végétalisation de l'*Espace Tilleul*, du dossier *Atlas de la Biodiversité Communale* et du développement des liaisons en voies douces.

Monsieur le Maire rappelle les dates des nombreuses commémorations, animations culturelles et associatives des prochains mois : commémoration de l'Armistice le 8 mai, *Rallye de l'Europe* le 11 mai, *Course colorée* le 24 mai, inauguration de l'*Espace Tilleul*, marché-troc aux livres et café associatif le 14 juin, fête de l'école le 28 juin, *Cent ans du Centre de secours* le 30 août, *Soulaines fait sa rentrée* le 6 septembre, marché artisanal le 7 septembre, marché de produits locaux le 22 novembre.

Le prochain spectacle à la Grange aux Dîmes sera la comédie *Building* par la compagnie *La tête au carré* le 17 mai 2025.

Monsieur Alain AGATOR évoque les travaux publics : réaménagement en cours de l'arrêt de bus des Baluères, raccordement par canalisation d'eaux usées terminé entre les Petites Landes et le chemin de la Glacière en vue de la suppression de la station d'épuration des Petites Landes, aménagement d'un cheminement piéton près de l'étang communal à partir du 12 mai, projet de sécurisation routière par des aménagements sur la route départementale à Malnoue et aux Grands Prés.

Concernant les bâtiments, il cite les devis demandés ou reçus pour des réparations de façade de la bibliothèque, pour la fausse voûte et la toiture de l'église, pour les aménagements d'intimité dans les sanitaires de l'école maternelle. Il expose enfin la planification actualisée pour les travaux du gîte communal, résultant de la phase avant-projet détaillé (APD) rendue par l'architecte.

Fin de séance à 21h27

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 7 mai 2025

Le Secrétaire de séance
Céline ZULBERTI



Le Maire
Robert BIAGI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-202530	Personnel : création d'un poste pour le service enfance/jeunesse	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202531	Finances : budget Panneaux Photovoltaïques : décision modificative n°1	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202532	Finances : budget Commune : régularisation écritures comptables	Pour : 13 Contre : / Abstention : /